

HALLUCINATION AUDITIVE

[effet mental]

| | |
|-------------|--|
| Incantation | 1 action simple |
| Composantes | G |
| Portée | longue (120 m + 12 m/niveau) (80 c + 8 c/niveau) |
| Zone/Cible | une créature/niveau, chacune se trouvant à 9 m ou moins l'une de l'autre |
| Durée | concentration |
| JS | Volonté, dévoile |
| RM | oui |

Le personnage pousse les cibles à croire qu'elles entendent un son qu'il imagine. Le son peut inclure des paroles intelligibles. Plutôt que d'imaginer précisément un son, le personnage peut identifier un son que les cibles connaissent et l'imaginent alors en train de faire ce que le personnage décrit en lançant le sort. Par exemple, il pourrait lancer ce sort sur des combattants orques et leur faire imaginer le son de leur chef appelant à l'aide, même s'il n'a jamais entendu leur chef et même s'il parle une langue que le personnage ne comprend pas. Toutes les cibles entendent la même hallucination. Le personnage peut modifier le son lorsqu'il se concentre sur le sort.